

PROJET PEDAGOGIQUE
ACM ERNEST RENAN



ANNÉE 2024-2025

Équipe de direction :
MME CEBRIAN ANAIS ET MR MALENFANT TITOUAN

SOMMAIRE :

-Préambule	4
I / TERRITOIRE	5
1/Présentation du territoire	6
II / ORGANISATEUR	9
1 / Présentation de la Caisse des écoles	10
2 / Les objectifs	11
III / ACM RENAN	12
1 / Présentation de l'ACM RENAN	14
2 / Les moyens	15
3/ Le public accueilli	19
4 / Les caractéristiques et besoins du public	20
5 / Santé et inclusion	22
6 / Le constat	25
7 / Nos objectifs pédagogiques	26
8 / Le thème	27
9 / Les animations et projets d'animation	29
10 / Nos évaluations	30
11 / La journée type	31
IV / FONCTIONNEMENT	39
2 / L'équipe pédagogique et son rôle	40
V / LA FORMATION	45
1 / Le projet de formation	46
2 / La prise en charge du stagiaire pratique	47
VI / SÉCURITÉ	48
1 / plan vigipirate	49
2 / protocole incendie	50
3 / PPMS	52
4 / Les sorties (référentiel, fiche de sortie, trousse de secours)	53
5 / Les déplacements (à pied, en bus, en bateau)	54
VII / DOCUMENTS UTILES	56

Préambule

Ce projet a pour but de définir les orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs Ernest RENAN.

Il est élaboré en lien avec les orientations éducatives définies par la caisse des écoles.

Le projet pédagogique est un élément indispensable pour organiser et structurer les activités proposées aux enfants. Il garantit une cohérence éducative et permet à l'équipe d'animation de travailler dans un cadre commun, tout en s'adaptant aux besoins des enfants et aux particularités du territoire. Il reflète les objectifs, les valeurs et les moyens mis en œuvre pour offrir des activités éducatives et ludiques.

Il prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'accueil collectif de mineurs.

Les accueils de loisirs ont pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire.

Ces accueils sont un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité.

I / TERRITOIRE



1°Présentation du territoire

A .Situation géographique

La commune, qui comptait 62763 habitants au dernier recensement de 2021, dont 10 343 jeunes de moins de 15 ans. Les 0/14 ans représentent 16,4% de la population.

Deuxième ville la plus peuplée du département (après Toulon) elle se trouve au cœur de la métropole toulonnaise qui, avec ses 595 715 hab., est la 3^e plus importante de la région.

Donnant sur l'ouest de la [rade de Toulon](#) et sur la Méditerranée, la commune possède un port de plaisance et un port de pêche. Elle constitue pour partie une [station balnéaire](#) avec son quartier [des Sablettes](#).

La Seyne-sur-Mer a dû son développement principalement à la construction navale, la ville ayant abrité un des plus grands chantiers navals de France.

B. Urbanisme : Typologie

Au 1er janvier 2024, La Seyne-sur-Mer est catégorisée « grand centre urbain », selon la nouvelle grille communale de densité à sept niveaux définie par l'Insee en 2022.

La commune, bordée par la [mer Méditerranée](#), est également une commune littorale au sens de la loi du 3 janvier 1986. Des dispositions spécifiques d'urbanisme s'y appliquent dès lors afin de préserver les espaces naturels, les sites, les paysages et l'[équilibre écologique du littoral](#), comme par exemple le principe d'inconstructibilité, en dehors des espaces urbanisés, sur la bande littorale des 100 mètres, ou plus si le [plan local d'urbanisme](#) le prévoit.

C.La Seyne sur Mer : Une offre touristique diversifiée

- un Office du tourisme classé aux Sablettes
- une gamme d'hébergements très variée
- de nombreuses activités de loisirs : plages, ports, casino, base nautique...
- une programmation culturelle et sportive tout au long de l'année
- le maintien d'une tradition provençale festive et culinaire...
- l'accueil de navires de croisière en escale et de grands yachts en hivernage.

D. La Seyne sur Mer : Une situation stratégique, des atouts naturels et de multiples vestiges mis en valeur :

- 25 km de côtes, plages de sable dont la plage des Sablettes classée pavillon bleu, criques de galets, port de pêches de plaisance...
- un climat d'une douceur inégalée
- un patrimoine naturel remarquable (forêts, parcs et jardins)
- un patrimoine bâti en partie classé : fortifications, église et chapelles, centre ancien, architecture balnéaire de Tamaris et des Sablettes, bâtiment liés à la construction navale.



E. L'habitat : Résidences principales selon le statut d'occupation

Le type d'habitat situé aux alentours de l'accueil de loisirs est essentiellement constitué d'appartements, d'HLM mais également à proximité du quartier Berthe.

Environ 20 % des enfants accueillis sur la structure font partis des quartiers prioritaires de la Ville (source ciril 2024)

Statut d'occupation	2010		2015		2021		Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Ensemble	27 519	100,0	29 298	100,0	29 832	100,0	61 802	14,8
Propriétaire	14 680	53,3	15 437	52,7	15 714	52,7	32 664	19,4
Locataire	12 240	44,5	13 254	45,2	13 587	45,5	28 113	9,7
dont d'un logement HLM loué vide	4 546	16,5	4 169	14,2	4 331	14,5	10 918	16,3
Logé gratuitement	599	2,2	607	2,1	531	1,8	1 025	11,1

- Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations principales, géographie au 01/01/2024.

F. Le tissu associatif

La ville de La Seyne Sur Mer dispose de nombreuses associations :

- Des associations caritatives (secours catholique, EMMAUS...)
- Environ 25 associations culturelles (théâtre, échecs...)
- De nombreuses associations sportives et de loisirs (judo, athlétisme...)
- Une trentaine d'associations à caractère social et d'entraide :
 - Mission d'Insertion et d'Aide aux jeunes (MIAJ)
 - Association de Prévention Spécialisée (APEA)
 - Les petits frères des pauvres
 - Vivre en famille

Nous pouvons donc voir que La Seyne Sur Mer possède de nombreuses associations culturelles et sportives, et répond donc aux attentes de ses habitants quant à leurs loisirs. La commune possède des associations à caractère social, permettant ainsi de venir en aide auprès de différents publics. La ville possède donc un tissu associatif tant riche que varié.

II/ ORGANISATEUR :



1° Présentation de la Caisse des écoles

A. L'ORGANISATEUR : La caisse des écoles

La Caisse des Écoles de la Seyne sur Mer est un Établissement Public local institué par la loi du 10 avril 1867 et régie par la loi du 18 mars 1882 qui rend les Caisses des Écoles obligatoires dans chaque commune.

La Caisse des Écoles de la Seyne sur mer a été créée par une délibération du conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948. Il s'agit d'un établissement public communal.

La caisse des écoles organise le temps périscolaire du mercredi ainsi que les temps extrascolaires des petites et grandes vacances. Elle a pour mission aussi l'achat de fourniture scolaire pour les écoles, la participation aux coopérative scolaire, et le PRE projet de réussite éducative.

B. Les accueils collectifs de mineur de la caisse des écoles

Ce sont des structures permanentes ouvertes à la rentrée 2004 et gérées par la Caisse des Écoles dans le cadre du Projet Éducatif. Les accueils de loisirs sont implantés sur tout le territoire de la commune de la Seyne, dans des groupes scolaires maternels et élémentaires :

École élémentaire RENAN

École Maternelle DERRIDA

École Maternelle ANATOLE FRANCE

École élémentaire MARTINI

École élémentaire JJ ROUSSEAU

École Maternelle JJ ROUSSEAU

École élémentaire LEO LAGRANGE

École Maternelle LEO LAGRANGE

Écoles Maternelle et élémentaire T. MERLE

École élémentaire M. PAGNOL

École Maternelle et élémentaire SAINT EXUPERY

C. Projet de Fonctionnement et règlement intérieur

Voir sur le site : [www. Caisse-des-ecoles-de-la-seyne-sur-mer.com](http://www.Caisse-des-ecoles-de-la-seyne-sur-mer.com)

2°LES OBJECTIFS

- Intentions éducatives de la caisse des écoles

On entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil. Cette orientation est le fruit concerté des adultes qui les entourent. Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la Laïcité, des objectifs généraux découleront des objectifs opérationnels

A. Les Intentions Éducatives du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

- Permettre à tous les parents de concilier vie Professionnelle, vie personnelle et vie familiale en offrant des modes de garde diversifiés et adaptés aux nouveaux besoins.
- Offrir et accompagner les jeunes enfants dans les conditions d'un développement équilibré et adapté à l'évolution de leurs besoins.
- Contribuer à l'intégration de tous les enfants à besoins spécifiques.
- Lutter de façon précoce contre les inégalités
- Soutenir la fonction parentale dès le plus jeune âge.

B. Les Orientations Éducatives

- Maintenir, renforcer et améliorer l'offre éducative en direction des 3/14 ans.
- Améliorer la prise en charge des 10/14 et adapter l'offre et ce, en favorisant les actions passerelles entre la caisse des écoles et le service jeunesse.
- Construire de parcours éducatifs pour les enfants/jeunes rencontrant des difficultés
- Renforcer des coopérations avec l'Éducation Nationale.
- Promouvoir le Développement Durable

C. Les objectifs éducatifs

Accession de l'enfant et du jeune à l'autonomie :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être.
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation

Pour un citoyen adulte :

- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projets personnel(s).
- Favoriser la scolarité de l'enfant

Épanouissement physique, intellectuel, moral et social de l'enfant :

- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarités, de mixité et de vivre ensemble.
- Développer les actions familles

Respect de l'intégrité physique et moral d'autrui :

- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé.

III / ACM RENAN



1. Présentation de l'ACM ERNEST RENAN

E. RENAN est un accueil de loisirs permanent accueillant des enfants âgés de 6 ans à 11 ans en temps d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Cette structure fait partie des structures permanentes gérées par la caisse des écoles dans le cadre du projet éducatif.

Implantation géographique

Notre accueil de loisirs Ernest RENAN est implanté dans le secteur nord de la ville au sein de l'école du même nom. Il se situe tout proche du marché et de la zone commerciale d'Auchan.

L'adresse

Accueil de Loisirs E. RENAN
212, avenue de la commune de Paris
83500 La Seyne sur mer
Tel:06.31.83.85.43

Sites naturels à proximité

Le parc de la navale avec le pont levant
Le port de La Seyne sur mer
La corniche de Tamaris
Forêt de Janas
Le cap Sicié
Le parc paysager Fernand Braudel

Infrastructure culturelle à proximité

Le Fort Balaguier
Le pont levant sur le port de la Seyne
La médiathèque André Chedid
Le Fort Napoléon
Villa tamaris Pacha

Infrastructure sportive à proximité

Le gymnase Renan
L'ESAJ
Le stade Lery
Le gymnase Langevin
Le stade Scaglia
La base nautique de St Elme
Le gymnase Baquet
Le stade Valentini (gazon synthétique)

L'environnement économique

On peut répertorier plusieurs facteurs importants :
Le tourisme (activités culturelles, de loisirs, découvertes...)
Les commerces (marché provençal, magasins, restaurants...)

L'industrie maritime avec le port de la Seyne
La Base Militaire (Toulon, St Mandrier)

2 . LES MOYENS

-Humain

Sur L'ACM :

Une directrice : Mme CEBRIAN Anais : BAFD, BAFA

Un directeur Adjoint Mr MALENFANT Titouan : BAFD, BAPAAT

Une équipe d'animation composée de 7 animateurs et 3 AAI :

Le personnel de Service :

Pour le fonctionnement du restaurant scolaire et du nettoyage de l'accueil de loisirs nous disposons:

- D'un responsable de cuisine
- Deux aides cuisiniers
- 4 agents d'entretien permanents titulaires jusqu'à 11h

Tous sont agents municipaux et dépendent du service Restauration et Entretien

Le personnel de service est mis à disposition par la ville. Son nombre varie en fonction de la capacité d'accueil. Il est constitué d'une responsable en cuisine, de trois aides cuisinières et d'un agent d'entretien.

L'équipe de service peut être sollicitée pour participer aux actions menées . (Repas à thème, atelier culinaire...) Le planning des tâches sera élaboré et aménagé en concertation avec le personnel et l'équipe de direction. Les agents de service sont affectés pour mettre en place le réfectoire, nettoyer et entretenir les différents locaux mais aussi doivent être volontaires dans la participation aux différents projets.

- Spatiaux

Notre structure est implantée dans l'école E. RENAN ; nous disposons de :

Une cour avec deux préaux

Deux blocs sanitaires garçons

Deux blocs sanitaires filles

Un plateau sportif

D'une salle d'activité au rez-de-chaussée accessible aux enfants à mobilité réduite

De deux salles d'activité au 1^{er} étage

Une salle à aménager au rez de chaussée (les vacances d'été)

D'un restaurant scolaire

D'un bureau, qui nous sert également de régie

D'un gymnase municipal (9h00 à 16h30)

- Transports

Des bus sont mis à notre disposition par le service communal de la régie des transports pour les sorties. Ces bus sont repartis par la coordinatrice entre les différents accueils de loisirs de la caisse des écoles en fonction de la capacité d'accueil.

Les temps de transports restent des temps de vie quotidienne à part entière qui sont organisés et surveillés.

Les bus mis à la disposition des ACM de la Caisse des Écoles :

- 2 bus 57 places (49 enfants + 8 adultes)
- 2 bus 45 places dont un muni d'une rampe pour personne à mobilité réduite (37 enfants + 8 adultes)
- 1 bus 30 places (22 enfants +8 adultes)

3 minis-bus dont 1 mini-bus pour personne à mobilité réduite sont disponibles sur demande préalable auprès de la coordinatrice. Les conducteurs de mini-bus auront préalablement passé l'attestation préfectorale d'aptitude au transport de personnes.

- Financier

Le budget est défini par les responsables de la Caisse des Écoles. Il est alloué équitablement à chaque centre de loisirs en fonction de notre fréquentation N-1 et reste logiquement établi pendant la durée d'une année scolaire. Dans ce budget doit être pris en compte : les prestations, le matériel pédagogique et sportif, les jeux de société, les jouets.

Les dépenses doivent être justifiées en fonction du projet pédagogique et des projets d'animation.

- Budget invest : (1000€) en 2024

- Répartition du budget (3579€) en 2024:

- Péages : 0€
- Alimentaires : 200€
- Prestations : 1000€
- Petites fournitures : 2379€
- Titres de transport Réseau Mistral : 0€

- Temporels

- Le mercredi et vacances de 7h30 à 18h00 avec des heures d'accueil des familles :

De 7h30 à 9h00

De 11h15 à 11h45 pour les arrivées «avec repas»

De 13h15 à 13h45 pour les arrivées «sans repas» et départs.

De 16h30 à 18h00 pour les départs.

Calendrier des Vacances scolaires de L'ACM RENAN :

Vacances de la Toussaint : Du lundi 23 octobre au jeudi 31 octobre 2024

Vacances de Noël : Du lundi 23 décembre au vendredi 3 janvier 2025

Vacances de Février : Du lundi 17 février au vendredi 28 février 2025

Vacances d'Avril : Du lundi 14 avril au vendredi 25 avril 2025

Vacances d'été : Du lundi 07 juillet au 22 Août 2025

3. Modalités d'inscription :

Toutes les inscriptions et tous les paiements se font directement auprès du Guichet unique à l'espace Hermès situé au premier étage.

Sans cette inscription, L'enfant ne pourra pas être accueilli sur la structure.

Une fiche sanitaire doit être impérativement remplie et déposée lors de la constitution du dossier d'inscription. Elle est indispensable et obligatoire. A défaut de la transmission du document le directeur de l'ACM sera en droit de refuser l'accueil de l'enfant.

Constitution des groupes :

Pour le fonctionnement de l'Accueil Loisirs durant les mercredis et petites vacances.

Le taux d'encadrement est déterminé dans le cadre de la réglementation SDJES , à savoir pour un accueil de loisirs élémentaire :1 animateur pour 12 et pour l'accueil de loisirs périscolaire 1 pour 14 et 1 pour 18 dans le cadre du PEDT si moins de 5h consécutives.

Les taux d'encadrements réglementaires sont de :

- 1 animateur pour 12 enfants sur terre pour les élémentaires
- 1 animateur pour 8 enfants dans l'eau, avec l'obligation d'avoir un Surveillant de Baignade en plus de l'équipe.

Places disponibles :

L'accueil est habilitée à :

Périscolaire mercredi (2024/2025)	Vacances Octobre (2024)	NOËL (2024)	Autres vacances	Autres vacances	Vacances d'été (2024)
84 enfants	84 enfants	36 enfants	A définir	A définir	96 en juillet 60 en août

Les groupes sont définis en fonction de l'âge de l'enfant (date de naissance : mois et année)

Nous prenons en compte aussi le bien-être de l'enfant et dans la mesure du possible, les groupes peuvent être réajustés.

Constitution des groupes des mercredis et petites vacances :

- 1 Groupe de 24 enfants de 6-7 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de 36 enfants de 7- 8 ans + 3 animateurs
- 1 Groupe de 24 enfants de 8-11 ans + 2 animateurs

Constitution des groupes des vacances de Noël :

- 1 groupe de 24 enfants de 6 à 8 ans + 2 animateurs
- 1 groupe de 12 enfants de 8 ans à 11 ans + 1 animateur

Constitution des groupes des vacances d'été :

juillet :

- 1 Groupe de 24 enfants de 6-7 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de 24 enfants de 7- 8 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de 24 enfants de 8-9 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de 24 enfants de 9-11 ans + 2 animateurs

Août :

- 1 Groupe de 24 enfants de 6-7 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de 24 enfants de 8- 9 ans + 2 animateurs
- 1 Groupe de enfants de 10-11 ans + 1 animateur

3. Le public accueilli

A. Caractéristiques des familles

La situation socioprofessionnelle des familles fréquentant la structure est assez caractéristique de la population du centre-ville et du secteur nord. On recense une majorité de parents qui sont employés.

Catégories	Chiffres
Employé	47
Fonctionnaire	8
Cadre	8
Marine Nationale	5
En formation	4
Profession libérale	4
Artisan-commerçant	4
Demandeur d'emploi	2
Auto-entrepreneur	2

B. Caractéristiques des enfants

Le public accueilli sur la structure est composé d'enfants âgés de 6 à 11 ans qui viennent principalement des environs du secteur nord de la ville.

Par ailleurs, un grand nombre d'enfants inscrits sur l'accueil de loisirs est scolarisé à l'école Ernest Renan. L'autre majorité concerne deux écoles alentours principalement l'école Toussaint Merle et l'école Lucie Aubrac.

Ecoles des enfants fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis. (sur 84 enfants)

ECOLES	NOMBRES D'ENFANTS
ERNEST RENAN	31
TOUSSAINT MERLE	23
LUCIE AUBRAC	20
JULES VERNE	2
BRASSENS	2
JEAN ZAY	2
MALSERT	1
MARTINI	1
LEO LAGRANGE	1
HORS COMMUNE	1

4. Les caractéristiques et besoin du public

L'enfant de 6 à 11 ans



ENFANTS DE 6 À 8 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Identification aux parents du même sexe

Prise de conscience de son corps
et de sa personne

Exploration du milieu,
besoin d'expérience et de manipulation

Curiosité du sexe opposé

Besoin de socialisation
(sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Chants, contes et jeux dansés

Déguisements et maquillage

Activités créatives et de bricolage

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, etc.)

Activités sportives (jeux de ballon, jeux
coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Jeux d'échanges et collections

Ateliers cuisine

Découverte d'un milieu / de la nature



ENFANTS DE 8 À 10 ANS BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité
et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de
se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations
achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon,
jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

**Besoin d'affection, de sécurité
et de communication**

**Besoin de se situer comme « grands », on
ne joue plus avec les « petits »
et on rejette les jeux de « petits »**

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

**La séparation des sexes devient opposition
dans certaines occasions**

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)

ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



5. SANTÉ ET INCLUSION

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM entre dans le cadre de la réglementation générale, tant en matière de normes d'hygiène et de sécurité des locaux que des conditions d'organisation et de pratique des activités de loisirs.

La législation actuelle indique seulement que lorsqu'un accueil de loisirs « accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatifs doit prendre en compte les spécificités de cet accueil »(Article R227-23 CASF).

Dans le cadre d'une meilleure organisation, la Caisse des écoles a créé un pôle santé inclusion.

Un coordinateur santé inclusion à temps plein est en charge de veiller à l'accueil des enfants présentant des problématiques de santé.

C'est pour cela que la Caisse des écoles a mis en place une procédure unique à tous les ACM afin que les enfants en situation de handicaps soient accueillis dans les meilleures conditions.

A. Les enfants porteurs de handicap

Un enfant handicapé dans notre Acm, c'est l'intégration d'une personne atteinte d'un handicap (ou trouble de la santé) dans une structure ordinaire. Alors sur le fait que nous ne sommes pas spécialisés, cela tombe très bien, car de ce fait nous sommes des personnes ordinaires qui allons accueillir des personnes extraordinaires. Quoi de plus beau ?

C'est pour cela que nous accueillons des enfants atteints de différents handicaps tout au long du séjour au même titre que les autres enfants. Chaque enfant est intégré au mieux (selon ses capacités) au sein du groupe de son âge avec un animateur spécialement détaché afin de l'accompagner dans les meilleures conditions. Certains reviennent à chaque période de vacances et évoluent avec le groupe.

B. LES AAI : animateur en Accompagnement Individuel

L'AAI favorise l'inclusion des enfants en situation de handicap. L'idée principale est d'inclure l'enfant dans le groupe et d'être présent pour guider, accompagner et l'aider. Il sera amené à répondre aux questions des autres enfants. Il gère les problématiques diverses des enfants.

Au même titre que tous les animateurs, intégrés dans l'équipe d'animation, L'AAI participe aux réunions, aux débriefings et aux projets. Les enfants du groupe doivent le repérer comme "personnel encadrant", au même titre que les autres animateurs.

Lorsque l'enfant n'est pas présent, il sera en renfort des groupes. Par exemple, lorsque l'enfant que vous accompagnez est absent mais également avant que l'enfant arrive et/ou quand il est parti.

EN AMONT DE LA PRISE EN CHARGE :

- participation aux réunions
- lecture du projet de l'enfant + des documents divers le concernant
- rédaction des objectifs individuels que vous allez mettre en place lors du séjour et me les renvoyer.

PENDANT LA PRISE EN CHARGE :

- posture adaptée : cadrante, valorisante, professionnelle et mature
- être dynamique
- faire le lien avec la famille + l'équipe de directeur + la coordinatrice sur les points positifs et les difficultés : ne pas laisser une situation complexe s'aggraver, il faut en parler et on cherchera ensemble des solutions
- remplir le tableau journalier (en pièce jointe également) des activités de l'enfant. Bien faire apparaître les adaptations que vous avez proposé à l'enfant si celui-ci a décroché de l'activité prévu.

A LA FIN DE LA PRISE EN CHARGE :

- remplir le bilan de fin de séjour et le remettre aux directeurs de centre
- remplir l'autoévaluation

C. Les P.A.I

Les enfants disposant d'un Projet d'Accueil Individualisé (ou PAI) sont des enfants présentant une pathologie nécessitant un traitement médical particulier (asthmes, allergies alimentaires, diabète...). Ce sont des enfants qui demandent une attention particulière.

Avant le début du séjour, les animateurs qui auront la responsabilité d'un enfant PAI devra se tenir informé de la pathologie que présente cet enfant, il devra également connaître quand, quoi, comment et en quelle quantité, administrer le traitement de l'enfant. En sortie, il devra toujours avoir avec lui la trousse de soin de l'enfant. Il devra veiller tout au long de la journée à ce que l'enfant ne soit pas en situation qui puisse provoquer une crise.

- Les allergies alimentaires :

Avec panier repas

Pour les enfants hautement allergiques, la préparation du repas de l'enfant doit être isolée de tous les autres repas de la collectivité et réalisée sur mesure.

Le repas est donc fourni par la famille : c'est le « panier-repas ».

L'enfant apporte chaque jour sa petite glacière qui est donné à la chef de cantine.

La réalisation et le contenu du panier repas reste sous la responsabilité de la famille, dans la glacière le nom de l'enfant doit-être noté sur les contenants

Pour toutes informations relatives à la conduite à tenir en cas d'allergies alimentaires, on peut appeler le numéro vert d'appel gratuit 0800 19 20 21 (association asthmes et allergies)

6. Le constat

Par observation des enfants, et en créant un rapport de confiance avec eux, nous avons pu établir l'analyse suivante :

Les enfants, en fonction de leur âge, deviennent de plus en plus solitaires et gèrent leurs loisirs de manière individuelle, ce qui peut, à terme, engendrer une certaine sédentarité et un isolement social. De plus, ils ne développent pas leur regard sur le monde qui les entoure. Les enfants ont un réel besoin de vie en collectivité, de socialisation, d'activités, de découvertes sportives, culturelles et artistiques.

Le public accueilli sur l'accueil de loisirs est composé d'enfants âgés de 6 à 11 ans. Les enfants viennent principalement des alentours (centre-ville, quartier Berthe, Chateaubane, secteur nord).

Nous avons pu constater que ce public est assez demandeur d'activité précise, comme le sport, les activités de consommation et activités aquatiques qui la plupart du temps ne font pas avec leurs parents. Ils sont assez enclin à la nouveauté. Enfin, comme beaucoup d'enfant actuellement ils sont très portés sur la «culture télévision et jeux vidéo».

Suite à ce constat, nous allons à travers différents domaines d'activités (sportives, manuelles, culturelles...) orienter notre projet vers les différents centres d'intérêt de notre public afin de les faire participer activement et de manière ludique et ainsi atteindre nos objectifs

7. Nos Objectifs Pédagogiques

Les objectifs pédagogiques retenus après l'analyse de la situation initiale et en cohérence avec les objectifs éducatifs établis par la Caisse des Écoles :

- **Développer l'autonomie de l'enfant.**
 - Favoriser la prise de décision et la liberté de choix
- **Favoriser l'accès à la pratique sportive**
 - Permettre à l'enfant de s'initier à de nouveaux sports
- **Développer les compétences techniques et artistiques dans un répertoire élargi**
 - Permettre à l'enfant d'exprimer sa créativité et développer sa curiosité
- **Favoriser la Socialisation**
 - Développer la cohésion de groupe et du vivre ensemble

8.Le thème

Suite au constat et afin d'enrichir nos actions éducatives, de donner de la cohérence à nos différents temps d'intervention, nous avons choisi de travailler durant les mercredis de l'année 2024/2025 en deux périodes.

De septembre à Décembre sur les émissions de télévision et dans un second temps de janvier à mai sur la création d'un spectacle. Nous inviterons les accueils de loisirs élémentaires de la caisse des écoles. (un groupe par ACM de 24 Enfants).

Nous voulons créer une dynamique positive et une cohésion de groupe auprès des autres accueils de loisirs.

PÉRIODE 1 : Septembre à décembre

Notre thème porte sur les émissions de télévision.

Nous avons choisi ce thème car la plupart des enfants connaissent les émissions cultes de notre génération (koh lanta, top chef, incroyable talent, The voice...) La télévision est partie intégrante de la vie de nos enfants.

A travers cela, nous allons ressortir le côté ludique de la télévision en revisitant les émissions de télévision anciennes ou nouvelles.

Un montage vidéo (demande d'autorisation auprès des familles) sera effectué pour un grand zapping de fin d'année que nous visionnerons avec les parents.

PÉRIODE 2 : Janvier à Mai :

Cette année, notre enjeu est de nous représenter pour un show Spectaculaire.

Nous débiterons les répétitions et création des décors à partir du mois de janvier.

Afin de garder un fil rouge sur le thème des émissions de télé, Nous nous inspirerons de l'émission culte : « Le plus grand cabaret du monde » et représenter divers univers comme la magie, le cirque, le chant, la danse, l'humour... Le «RENAN SHOW» se déroulera le 21 MAI 2025.

Ce projet est un projet complet qui englobe tellement de compétences où l'on peut travailler dans différents domaines, ce qui nous permettra d'explorer et de s'intéresser à une multitudes d'activités (musicales, artistiques, théâtrales, multi-médias et sportive...)

Toutes les activités ont pour but de distraire les enfants mais aussi de leur apporter un esprit d'ouverture, de leur donner le goût de l'apprentissage et de la création artistique pour développer la sensibilité, l'intelligence, et les capacités d'invention.

En parallèle à ce projet, afin de répondre à nos objectifs et aux caractéristiques du public, nous proposerons un projet sportif tout au long de l'année.

Les enfants auront le choix de participer à une activité sportive tous les mercredis matin. Le sport est un outil puissant pour renforcer les liens sociaux, d'entraide, de solidarité et d'esprit d'équipe. Il

améliore l'humeur, l'estime de soi et la confiance en soi. Il permettra d'être un excellent lien pour les valeurs que nous voulons appliquer pour notre spectacle.

Des sorties seront aussi organisées, comme la plage, la forêt, visite de parc, le cinéma, forêt des 4 mondes, coudou parc, karting, laser game, rival quizz, bowling seront aussi rendez-vous pour distraire les enfants...



9. Les animations et Projet d'animation

Tout au long de l'année des projets d'animations suivis et avec une finalité sont mis en place en cohérence avec le projet pédagogique pour développer au maximum les intérêts et les aptitudes de l'enfant.

Nous prenons bien évidemment en compte le fait que d'une semaine à l'autre les enfants peuvent ne pas être les mêmes, c'est pour cela que nous mettons en place des projets avec de multiples activités que les enfants pourront finir dans la semaine ou un projet annexe où chaque enfant peut y intervenir à tout moment, y apprendre diverses choses, développer à un moment donné une capacité et également participer à « l'œuvre collective ».

Chaque animateur peut à tout moment, de sa propre initiative ou sur demande des enfants, faire une activité hors projet d'animation tant qu'elle reste en accord avec le projet pédagogique.

En effet nous estimons qu'une idée peut arriver à tout moment et que la spontanéité et la curiosité sont un moyen essentiel pour l'apprentissage en général.

Ci-dessous les prévisions des projets d'animation et thèmes que nous aborderons durant l'année. Modifiable à tout moment.

Mercredis

Pour les mercredis, les projets réalisés par les animateurs seront en corrélation complète avec le projet pédagogique.

Un projet d'animation par animateur sera mis en place pour la durée de l'année (voir classeur projet d'animation mercredis)

Petites Vacances

Pour les petites vacances, les projets réalisés par les animateurs seront en corrélation complète avec le projet pédagogique.

Un projet d'animation par groupe d'activité sera mis en place pour la période. (voir classeur projet d'animation vacances)

10. Nos évaluations

A. Évaluation du projet pédagogique

1. Relecture des objectifs et des démarches pédagogiques :

L'évaluation de ce projet pédagogique se fera tout au long de l'année. Elle portera sur le fonctionnement, la mise en œuvre des objectifs pédagogiques, et tous les points de ce projet qui méritent amélioration ou approfondissement.

Elles se font au cours de réunion d'équipe, elle consiste à observer si nos objectifs ont été atteints. L'analyse est essentiellement basée sur les activités, la vie quotidienne, la vie collective et les objectifs et valeurs.

A chaque période scolaire et à chaque période de vacances, des réunions de préparation, de régulation et de bilan seront mises en place, afin de nous permettre d'évoluer, de nous remettre en questions. (évaluation consultable au bureau de la direction)

2. Fréquence de l'évaluation de projet en équipe .

L'évaluation se fait en équipe après chaque inter-période de vacances et à la fin de chacune d'entre elles.

Les activités : Ont-elles été suffisamment préparées ? Sont-elles adaptées ? L'effectif du groupe est-il adapté ? Qu'ont-elles apporté aux enfants ? Le matériel est-il adapté, suffisant ? Le temps d'activité est-il adapté ? Comment les améliorer ?

La vie quotidienne : Retours sur le comportement des enfants (en groupe et individuellement) L'aménagement des locaux est-il opérationnel ? La sécurité a-t-elle été optimale tout au long des journées ? Comment peut-elle être améliorée ?

La vie collective : Les règles de vie sont-elles efficaces, claires ? Quelle méthode pouvons-nous mettre en place pour les améliorer ?

Les objectifs et valeurs : Les objectifs pédagogiques ont-ils été respectés et atteints ? Les objectifs opérationnels ont-ils été respectés et atteints ? Les valeurs du séjour ont-elles été mises en œuvre et portées par toute l'équipe ?

1.La journée type de l'ACM Ernest Renan

Une journée type représente la mise en pratique de nos valeurs et de nos objectifs de travail

- le respect du rythme de l'enfant.
- La prise en compte de la vie en collectivité.
- La notion de loisirs et proposition d'activité.
- Le lien relationnel avec les parents.

7h30-9h00 : Accueil

De l'enfant : le démarrage de la journée est une étape importante. L'enfant doit se sentir accueilli, attendu et écouté. Un responsable du séjour est en poste chaque jour à 7h30 afin de présenter un cadre accueillant et quotidien, un repère, un visage familial.

Des parents : Afin de créer et/ou d'entretenir le lien avec les familles, la direction ou l'animateur référent chargé de l'accueil du matin est vecteur d'informations quand au déroulement prévu de la journée et de la semaine. De plus c'est un temps d'échange avec le parent sur des spécificités à prendre en compte pour l'enfant, et ainsi de pouvoir le rassurer et l'investir dans les vacances de son enfant.

Position de l'animateur : L'animateur qui arrive le premier est chargé de la mise en place des activités. Dans un premier temps, il prépare la salle d'accueil. En simultané et en fonction des arrivées, il accueille de façon active ; c'est-à-dire qu'il vient à la rencontre de l'enfant et l'oriente. Les animateurs suivants animent les ateliers et accueillent les nouveaux arrivants sur les ateliers. Les derniers arrivés préparent et mettent en place les activités du matin ou de la journée.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif

- Favoriser le lien avec les familles
- Respecter le rythme biologique de l'enfant
- Favoriser la relation d'échanges avec les parents
- Sécuriser les parents et l'enfant en les orientant vers la salle

Donner libre choix à l'enfant dans ses activités

9h00-9h30 regroupement des enfants, activités de dynamisation.

À 9h00, le portail est fermé par la direction. Les animateurs rassemblent les enfants dans leur salle respective en fonction de leur groupe, ils font l'appel et communiquent l'effectif à la direction qui transmet l'information à la restauration scolaire.

et au pôle administratif de la Caisse des Ecoles .

Un petit temps de rencontre est organisé entre la direction et un membre de chaque équipe pour les ajustements du jour et les points d'organisation. .

Pendant ce temps, les autres animateurs expliquent la journée à venir et rappellent si besoin les journées passées. Enfin, ils mettent en place des activités de dynamisation : jeux collectifs.

9h30-11h30 l'activité

L'activité commence à 9h30. Elle doit donc être prête à l'heure. Chaque journée est prévue et organisée à l'avance par l'équipe d'animation. En fonction des activités proposées le matin, l'animateur doit être en mesure de proposer un accueil varié répondant à divers besoins afin que chaque enfant se sente concerné dans sa journée par une activité particulière.

Position de l'animateur :

L'équipe d'animation doit être en mesure de proposer un cadre structurant tout en proposant de l'amusement, des jeux...cela passe par un espace sécurisé et cadré, des horaires respectés et de l'enthousiasme. L'animateur doit connaître les réglementations qui le concernent tant sur le centre de loisirs qu'à l'extérieur. Il est garant de la sécurité et de l'épanouissement des enfants et du groupe. De plus nous avons à faire preuve d'une capacité d'adaptation nous permettant de parer aux éventuelles difficultés (météo, enfants malades...).

Chaque activité est un temps de « faire avec » pendant lequel l'animateur partage un temps privilégié et de découverte avec les enfants à l'aide d'un support (activité sportive, grand jeux, activité manuelles...). Il ne doit en aucun cas être en surveillance passive mais bien au cœur de l'activité. Par exemple en situation de baignade un animateur est dans l'eau avec les enfants. Lors d'un jeu ou d'une activité sportive il joue avec les enfants. Lors d'une activité manuelle ou d'arts plastiques il fait avec les enfants.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif

- Favoriser l'imagination, le développement psychomoteur de l'enfant
- Développer ses acquis
- Permettre l'échange, le dialogue avec l'enfant
- Faire respecter les règles de vie

11h10-11h30 : Retour au calme

C'est le temps du retour au calme, histoires, bilan de la matinée. L'important est que ce temps soit réellement un temps d'échange et d'écoute de l'autre. Les enfants quittent «l'euphorie» du jeu et écoutent ceux qui parlent.

11h30-12h30 Repas.

Nous sommes particulièrement attentifs à ce temps de repas car il nous semble être porteur de valeurs importantes dans le cadre du « vivre ensemble ». Le temps du repas doit être un moment privilégié de convivialité, de récupération, fait de partage, d'échanges et doit se faire dans le respect humain et matériel dans la vigilance de la politesse et du non gaspillage alimentaire.

Position de l'animateur : Ce temps est un temps de travail.

- Les animateurs ont un rôle éducatif important, mise en place des règles de vie quotidienne, éveil au goût et à la santé.
- Les enfants passeront en self-service sauf l'été service à table sous le préau.
- Les enfants choisissent leurs places dans la salle, ils peuvent se placer en fonction des affinités.
- La fin du repas se passe toujours de façon échelonnée afin qu'il n'y ait pas d'embouteillages pour poser les plateaux et lors du passage aux toilettes.
- Il y a toujours un ou deux animateurs dehors pour réceptionner les premiers enfants qui ont fini de manger, un autre qui gère la remise des plateaux et les derniers pour terminer le repas avec les enfants restants.
- Par mesure d'hygiène, l'animateur se doit, pour accompagner ce temps de porter une tenue propre et couvrante.
Les casquettes sont posées et ne restent pas sur la tête.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif

- Moment éducatif : faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène
- Apprendre à se servir, à couper ses aliments
- Respecter la nourriture
- Favoriser le développement du goût en goûtant à tout

13h00-14h00 « pause... »

Dans le cadre du respect du rythme de chaque enfant en fonction de son âge, de ses capacités et de ses envies, l'équipe souhaite proposer un temps libre.

Position de l'animateur : Il ne s'agit pas de laisser les enfants en autogestion et de leur faire courir des risques mais bien de les accompagner vers une autonomie, un choix. L'animateur

à ce moment reste vigilant à ce que l'enfant puisse évoluer en sécurité, tout en se laissant porter par son besoin de calme, de repos, de lecture ou autre...

Pour les enfants

Moment propice aux échanges, les enfants sont acteurs de leur temps libre, c'est eux qui décident selon leurs envies et leur état de fatigue de participer à des jeux ou non. Les enfants sont orientés sur des activités calmes : lecture, jeux de société petits ateliers manuels (scoubidous, pompons etc.) qu'ils peuvent exercer librement.

Position de l'animateur :

C'est le temps de pause pour les animateurs. Pendant que les enfants sont au calme, les animateurs prennent leur pause à tour de rôle.
Les autres ne sont pas en surveillance mais bien en situation d'animation (jouer avec) avec les enfants.

14h00-16h00 Reprise de l'activité

L'activité de l'après midi repose sur les mêmes notions que celles du matin.

16h00-16h30 « goûter »

Nous souhaitons proposer aux enfants un temps de « goûter bilan » au cours duquel ils pourront nous faire part de leurs souhaits, des points qu'ils ont apprécié ou pas et ainsi nous permettre de nous adapter lorsque nous le jugeons possible et nécessaire.

LE CONSEIL D'ENFANT

L'objectif essentiel du conseil d'enfant est de permettre à l'enfant par l'expression, l'écoute, l'échange de participer à l'organisation de ses loisirs et de vivre l'apprentissage réel de la démocratie.

L'animateur devra préparer ce temps comme toute autre activité, veiller à l'expression du plus grand nombre, collecter les informations par écrit et établir un lien entre le conseil d'enfant et l'équipe pédagogique.

Position de l'animateur : L'animateur doit guider la réflexion et la parole afin d'aider chaque enfant à formuler ses émotions et ses ressentis sur la journée. De plus la remontée de cette parole doit se faire tous les soirs en réunion d'équipe et être prise en compte dans la mesure du possible pour la suite.

Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif

- Faire respecter les règles de vie collective, d'hygiène et de sécurité

16h30-18h00 « ateliers, accueil et départs »

Après le goûter, les animateurs organisent les activités du temps d'accueil permettant ainsi aux enfants de pouvoir y participer même s'ils partent. Ces activités doivent être ludiques et permettre à l'enfant d'y participer en grande autonomie. Cela peut aussi être des temps de chants collectifs ou petits jeux .

La direction fait l'accueil des parents. C'est elle qui s'occupe des remontées auprès des parents, des échanges... Le cas échéant un animateur sera sollicité pour plus de précisions.

Les animateurs sont en situation d'animation avec les enfants, ils s'en vont au fur et à mesure des départs d'enfants. Ils ont la charge, avant de partir, d'évaluer la journée passée.

Les ateliers fixes seront un moyens pour nous de permettre aux enfants jusqu'à la fin de la journée de participer à une activité. En effet les départs seront aussi des temps d'accueil du soir des familles. Ces temps nous permettront d'échanger autour du déroulement de la journée, des points positifs et/ou des difficultés rencontrées.

C'est aussi un moment de remontée concernant les derniers préparatifs pour le lendemain si l'activité le nécessite (heure de départ, matériel à prendre ...)

- **Ce que l'on veut favoriser sur le plan éducatif**
- Favorisant le dialogue avec la famille
- Favoriser le départ des enfants dans le calme
- Favoriser l'échange entre l'enfant, le parent et l'animateur

- La courbe d'intensité

Accueillir de jeunes enfants, c'est avant tout assurer leur sécurité affective, morale et physique pour qu'ils profitent pleinement de leur séjour. L'enfant va découvrir un nouvel environnement, peut-être inconnu pour lui, et nous devons faire en sorte qu'il s'y sente le plus à l'aise possible.

Une journée type est mise en place afin de répondre au mieux à ses besoins, de créer des rituelles et donner un rythme à la journée pour qu'il puisse se construire des repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations.

Lorsque vous animez, il est capital d'avoir en tête la courbe d'intensité de votre intensité afin que les participants gardent un bon souvenir de votre activité ou de votre jeu.

La courbe d'intensité c'est la recette gagnante d'une animation réussie!

Phase dynamisante : Elle commence dès le début de vos explications. Il est donc important de donner des consignes concises et claires. Cette phase inclut aussi le début de votre activité. Les participants apprennent les règlements, le terrain et les autres joueurs.

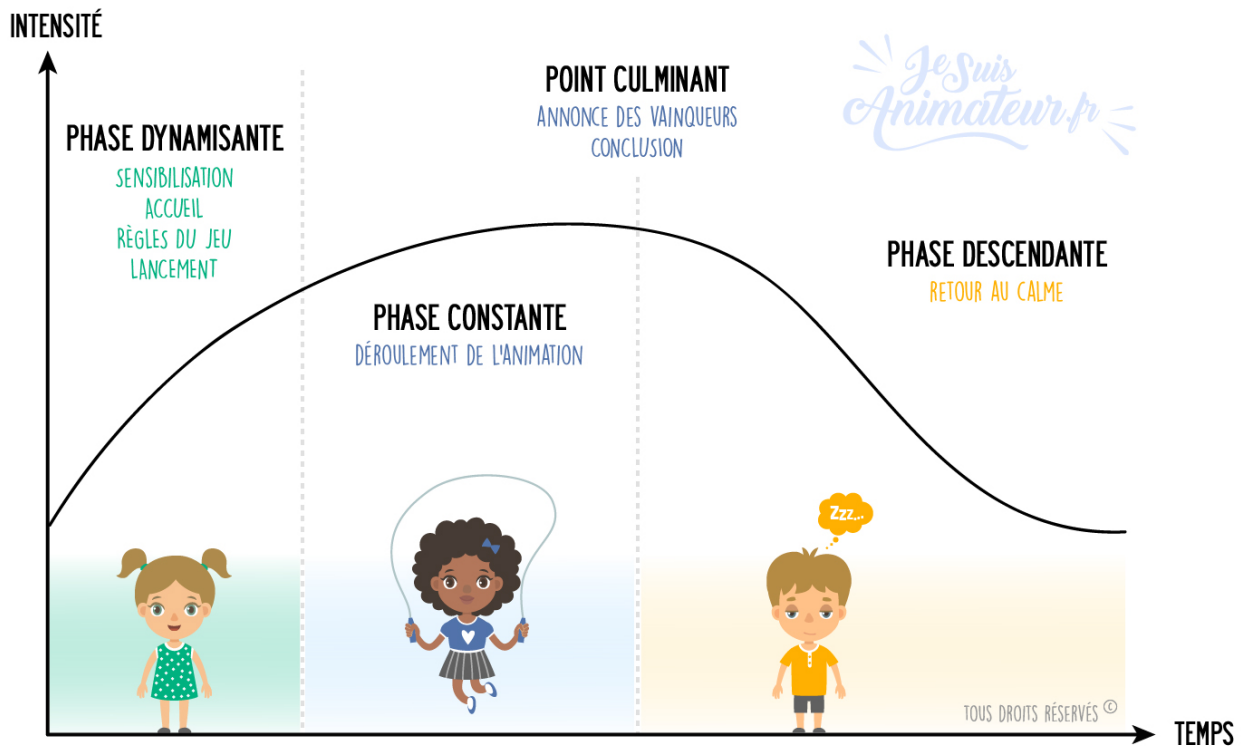
Phase constante: Cette phase est une phase constante où l'activité bat son plein! N'hésitez pas à arrêter le jeu pour redonner des consignes, si vous voyez qu'elles ne sont pas toutes comprises ou encore de changer quelques petits règlements si vous voyez que certains ne fonctionnent pas.

Point culminant: C'est le moment d'arrêter votre activité!

Des joueurs qui se retirent et qui s'assoient sur le côté ou encore de petits clans qui se créent sur le terrain de jeu et des joueurs qui discutent entre eux sont un signe que votre activité perd de l'intérêt.

Phase descendante: C'est le retour au calme après votre activité. Les participants vous aident à ramasser le matériel, à le ranger et ils vont boire de l'eau.

COURBE D'INTENSITÉ D'UNE ANIMATION RÉUSSIE



IV / FONCTIONNEMENT



1. L'équipe pédagogique et son rôle

A. L'équipe de direction

- Elle est le garant du bon fonctionnement du séjour tant sur le plan physique que sur le plan moral. Elle travaille toujours en adéquation avec les textes réglementaires, les orientations de l'organisme et les objectifs du projet du séjour.
- Elle est en relation permanente avec l'administration, ce qui lui permet de planifier les différentes étapes qui mènent jusqu'au jour d'ouverture du séjour.
- Elle met en place des réunions qui permettront à l'équipe d'animateurs d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.
- Elle met en place un projet pédagogique, de préférence avec son équipe, disponible pour l'organisateur et pour les familles.
- Durant le séjour, l'équipe effectuera les tâches administratives qui lui incombent, mènera des réunions de travail et de régulation.
- Elle créera un climat de confiance et de respect entre les membres de l'équipe pédagogique.
- Elle aura aussi un rôle formateur envers l'ensemble de l'équipe :
- Elle permettra à l'équipe d'évoluer et de progresser par rapport à certains critères identifiés par une régulation quotidienne, une formation ponctuelle par rapport au constat et à la demande et par des évaluations individuelles durant l'année.
- Elle pourra recruter soit l'intégralité, soit une partie de son équipe.
- À la fin du séjour, l'équipe de direction effectue un bilan avec son équipe.

B.L'équipe d'animation

L'animateur a, avant tout autre chose, un rôle éducatif : ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des Lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Il a également un rôle de sécurité. Sécurité aussi bien affective, morale, que physique.

Il a enfin un rôle d'animateur, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir.

L'animateur doit donc avoir diverses qualités et de nombreuses cordes à son arc. Ce n'est pas seulement une encyclopédie vivante d'activités manuelles et physiques. Il vient d'abord avec des valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants.

- **Avec l'équipe**

Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.

Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.

Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc....)

Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon à ce que les activités soient le plus complètes possible.

- **Avec les enfants**

Sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants.

Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière

Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il répond à leurs demandes et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.

L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

- **Avec les familles**

Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.

Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

- **Par rapport aux activités**

Il est force de propositions et s'adapte aux imprévus. Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs. Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement. Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.

Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité.

Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun, et sur la création collective. Il sait s'adapter aux contraintes du moment.

- **Obligation de l'animateur**

Arrivée cinq minutes avant l'horaire inscrit sur le planning lors des sorties.

Une tenue correcte et propre est exigée.

La cigarette est interdite. Il est interdit de fumer et vapoter en présence des enfants comme dans les lieux publics.

L'alcool et toutes substances illicites (drogue) sont interdits sur le lieu de travail.

En cas de suspicion, la direction peut faire appel à la gendarmerie pour vérifier si l'agent est apte à remplir ses fonctions.

- **Par rapport au téléphone portable**

Les conversations téléphoniques, SMS et autres, durant la journée doivent être utilisés au moment de la pause de l'animateur. Le téléphone portable ne doit être utilisé qu'à usage professionnel exclusivement.

- **Par rapport à l'évaluation de l'équipe**

Lors des mercredis et des vacances, plusieurs indicateurs seront pris en compte afin d'évaluer le projet selon une grille afin de pouvoir déterminer :

- son investissement dans le projet (engagement, participation personnelle)
- sa relation avec les enfants (conduite et mise en pratique des projets)
- sa relation avec le reste de l'équipe (échange, prise de position, participation à la cohérence éducative).

Les évaluations individuelles seront mises en place deux fois dans l'année pour l'équipe permanente en Décembre et Juin . Pour les animateurs occasionnels elles se font à chaque fin de période .

(Les grilles d'évaluation sont consultables sur la structure.)

Les animateurs sont évalués sur leurs compétences, leur investissement et leur capacité à travailler en équipe et à s'intégrer au groupe. Nous aborderons également l'évaluation de leurs projets d'activité, et donc, par ce biais, celle du projet pédagogique.

Nous mettrons régulièrement en place pour cela, des « points journées » durant lesquelles les animateurs, en binôme, pourront faire un retour sur les journées passées (problèmes ou difficultés rencontrées, activités réalisées, points positifs, points négatifs...) et où la direction fera un retour sur les points remarqués au cours de la journée (positifs comme négatifs).

Durant ces réunions seront également abordées les journées à venir, préparations à mettre en place, besoin d'aide, point sécurité. Nous mettrons également en place des réunions collectives, de régulation ou de préparation, elles seront ponctuelles et programmées au besoin.

C.Le temps de travail

-Les horaires

Les horaires de l'équipe sont repartis de la façon suivante en fonction du temps effectué par chaque animateur au sein de la structure :

- Les Mercredis : les animateurs effectuent 10 heures de travail consécutives (comprenant 30 min de pause) sur une amplitude horaire de 11H (7h30-18h00) *exemple : 7h30-17h30 ou 8h00-18h00.*
- Les petites vacances : les animateurs effectuent 9 heures de travail consécutives (comprenant 30 min de pause) sur une amplitude horaire de 11H (7h30-18h00) *exemple : 7h30-17h00 ou 8h30-18h00 ou 9h-18h00*
- Vacances d'été : les animateurs effectuent 9 heures de travail consécutives (comprenant 30 min de pause) sur une amplitude horaire de 10H (8h-18h) *exemple : 8h-17h ou 9h-18h*

-Les réunions

Les réunions sont des temps de travail, la présence de tout le monde est requise et obligatoire afin de faire fonctionner au mieux l'accueil de loisirs. Ces temps de réunion permettront à l'équipe de préparer leurs projets d'animations et interventions, de faire des régulations lors que cela est nécessaire, d'organiser les grands jeux, de mettre en place des temps de formation de l'équipe, effectuer du rangement, etc...

Les heures de réunions allouées aux animateurs sont reparties de la façon suivante en fonction du temps effectué par chaque animateur au sein de la structure

- Les Mercredis : les animateurs ont 1 heure de réunion rémunéré par semaine.
- Les petites vacances : les animateurs ont 2 heures de réunions rémunérées par semaine.
- Vacances d'été : les animateurs ont 3 heures de réunions rémunérées par semaine. La direction informera en amont l'équipe pédagogique des horaires de réunions pour chaque période. Elle pourra également utiliser les heures de réunion pour renforcer les équipes sur les temps d'encadrement d'enfants (Grosse sortie, premier ou dernier jour de séjour, évènement famille, etc...)

° Pour les adjoints qui montent en direction, des heures de préparation sont alloués (2h/sem) soit 4h si il fait un séjour entier de deux semaines.

V / LA FORMATION



1. Le projet de formation

L'équipe de direction à un rôle formateur, elle doit être capable de conseiller, d'expliquer des méthodes de travail, en cherchant à comprendre les difficultés rencontrées par son équipe en les amenant à déterminer eux-mêmes les solutions les plus adaptées pour la régulation de leurs interventions.

Il apparaît nécessaire de prévoir une méthode qui permet la construction d'une formation cohérente des animateurs en accord avec les objectifs éducatifs de l'organisateur.

Outre le suivi particulier et individualisé apporté au stagiaire pratique, l'organisation d'échanges de savoirs au sein de l'équipe et le suivi sur le terrain par la direction constituent des sources de progrès qu'il convient d'exploiter pleinement.

2. La prise en charge du stagiaire pratique

Lorsque l'on parle d'animateur « stagiaire BAFA », il convient avant toute chose d'en donner la définition. Il s'agit d'un animateur qui a entamé la formation BAFA.

Il a validé de manière satisfaisante la session de formation générale (1ère partie), et s'apprête donc à effectuer son stage pratique (2ème partie).

- Le stage pratique

Il doit se dérouler en France, d'une durée de 14 jour effective, il se déroule obligatoirement en séjour de vacances, en accueil de loisirs ou en accueil de scoutisme régulièrement déclaré auprès de la SDJES (service départemental de la Jeunesse à l'engagement et au sport).

La durée du stage peut être fractionnée sur deux parties au maximum, à condition de comprendre un minimum de 4 jours. Tout stage pratique à une durée d'au moins 14 jours effectifs en deux parties au plus.

Une journée effective de stage pratique comprend au minimum 6 heures. Elle peut être scindée en demi-journées, d'au minimum 3heures consécutives chacune, le non-consécutif n'étant possible qu'en accueil de loisirs périscolaire.

De plus, pour effectuer son stage, il ne faut ni être sous d'une incapacité pénale consécutive à une condamnation définitive pour un crime ou délit, ni faire l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer auprès des mineurs (cf. Interdictions et casier judiciaire).

Le pourcentage de stagiaires BAFA qui compose une équipe d'animation fait l'objet d'une réglementation spécifique. En effet, les animateurs stagiaires peuvent représenter entre 0 et 50% de l'encadrement.

- Les objectifs de la formation

- Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés, selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité ;
- Participer à l'accueil, la communication et au développement des relations entre les différents acteurs ;
- Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs ;
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités ;
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.
- De transmettre et de faire partager les valeurs de la République, notamment la laïcité ;
- De situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif ;
- De construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs, qu'elle soit individuelle ou collective, et de veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination ;
- D'apporter, le cas échéant, une réponse adaptée aux situations auxquelles les mineurs sont confrontés.

-Le déroulement du stage

Les premiers jours, le stagiaire sera en observation, il devra s'intégrer à l'équipe d'animation, faire connaissance avec le public.

Ensuite l'animateur devra proposer et mettre en place des activités en rapport avec le projet pédagogique, il sera évalué en situation :

- 3 séances (activité manuelle, activité sportive, grand jeu à préparer et mener)

Bien évidemment le stagiaire sera évalué et accompagné durant l'ensemble de son stage pratique, sur la mené activités, l'organisation de la vie quotidienne et sur sa gestion de groupe.

Un entretien en début, milieu et fin de stage seront mis en place pour effectuer un suivi de qualité avec le stagiaire.

-La procédure de validation du stage pratique

A l'issue du stage pratique, le directeur de l'ACM doit remettre un certificat de stage, dans lequel il formule une appréciation motivée sur l'aptitude du stagiaire à assurer les fonctions d'animateur.

Cet avis est transmis par l'organisateur de l'accueil du lieu de déroulement du stage via la téléprocédure TAM. L'organisateur de l'accueil en conserve une copie, qui doit être présentée en cas de contrôle de l'administration.

VI / SÉCURITÉ



LA SECURITE

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la qualité de surveillance assurée pendant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. La surveillance constitue une obligation de l'animateur, elle doit être effective et vigilante afin que l'enfant ne soit jamais en danger. L'animateur doit connaître et évaluer les consignes de sécurité au cours des activités, des transports, des sorties.

En sortie, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter.

Les animateurs doivent compter les enfants très régulièrement.

1. PLAN VIGIPIRATE

Toute personne venant récupérer un enfant est identifiée à l'entrée par un membre de la direction et uniquement pendant les horaires d'ouverture de l'accueil.

Elles ne sont pas autorisées à s'introduire dans la structure sauf approbation de la direction.

Il est impératif que toute personne étrangère à la structure, se fasse connaître auprès de la direction des accueils collectifs de mineurs. Une pièce d'identité pourra être exigée par le personnel de l'accueil de loisirs.

A.1. 2. Protocole d'évacuation en cas d'incendie

En cas d'incendie, il faut assurer l'évacuation la plus rapide et la plus efficace possible de l'ensemble des occupants du bâtiment : en moins de 3 minutes.

Un exercice pratique d'évacuation incendie doit être organisé avec chaque nouveau public accueilli. Ces exercices doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation sont consignés par le directeur sur le registre de sécurité.

Ces exercices ont tout à la fois une fonction d'information (reconnaissance du signal sonore et des circuits d'évacuation), d'entraînement (ils permettent d'acquérir des réflexes et un comportement évitant toute panique en cas de sinistre réel). De vérification du bon état des installations et de formation pour les animateurs. (Vérifier la clarté des consignes et observer si la répartition des tâches est claire pour tous). L'exercice doit être mis en place le plus tôt possible en début de séjour.

Donner l'alarme

Le signal sonore spécifique étant identifié au préalable, son déclenchement signifie quitter immédiatement et impérativement le bâtiment : on ne range rien, on n'emporte rien, on ne perd pas de temps.

On évite toutefois la précipitation source de panique.

Appeler les pompiers

En principe, le directeur ne devrait pas être compté dans l'effectif d'accompagnement de l'évacuation.

Son rôle consiste d'abord à téléphoner aux services de secours.

Il appellera de préférence le 18 ou le 112. Il donnera l'adresse précise du centre et le numéro de téléphone. Il indiquera s'il le sait ce qui est à l'origine de l'incendie, précisera s'il y a des victimes et les gravités de leurs blessures.

Il répondra à toutes les questions et ne raccrochera pas avant que cela lui ait été demandé. Il attendra ensuite les secours pour pouvoir les guider.

Évacuer

Le sens d'évacuation aura été déterminé à l'avance en rappelant l'interdiction de revenir sur ses pas. Le sens des flèches vertes indique en principe le sens de l'évacuation dans un schéma normal. Ce sens pourra être modifié en fonction de la localisation du feu.

Les plans d'évacuations sont situés à côté des portes donnant vers l'extérieur dans chacune des pièces utilisées par l'accueil de loisirs. Sur ces plans sont aussi mentionnés les positions des extincteurs.

Les animateurs guident et accompagnent les enfants dans le calme et aident ceux qui pourraient éprouver des difficultés à se déplacer.

Pendant le cheminement, tout le monde veille à garder le silence, pour permettre d'entendre cris ou appels.

Les animateurs assurent plutôt la fonction de "serre file" en fermant la marche.

Ils veillent à prendre la liste d'appel et à refermer les portes et fenêtres derrière eux pour éviter d'alimenter l'incendie. Ils s'assurent de ne laisser aucune personne à l'intérieur.

Rassembler

Une zone de rassemblement aura été repérée à l'avance. Chaque animateur prend en charge son groupe d'enfant et les accompagne sur le plateau d'éducation physique où l'appel est fait nominalement et les élèves comptabilisés.

Quelques règles à suivre en cas d'incendie

Dès la découverte d'un foyer d'incendie, donner l'alarme :

En brisant la vitre d'un boîtier rouge.

En appelant les Sapeurs-Pompiers au 18 ou 112 depuis un portable.

Toucher les portes avant de tenter de les ouvrir. Si la poignée est chaude, sortir par une autre issue si vous le pouvez. Une porte chaude signifie que le feu est de l'autre côté. Ramper sous la fumée et rester près du sol jusqu'à un lieu sûr si la pièce est remplie de fumée.

Si les cheveux ou vêtements de quelqu'un prennent feu, il ne faut surtout pas courir mais étouffer les flammes avec une serviette, un manteau ou autre chose d'épais et de non synthétique. On peut aussi se rouler par terre pour étouffer les flammes. Le plus tôt possible, arroser la victime pour rafraichir les éventuelles Blessures.

Moyens de secours :

5 extincteurs au rez-de-chaussée (les halls d'entrée, cage escalier, tisanerie Est, bureau)

2 extincteurs dans la salle informatique au deuxième étage

3 extincteurs au premier étage, couloirs et cage escalier

1 extincteur dans chaque chaufferie

(Le personnel est invité à prendre connaissance du mode d'emploi porté sur ces appareils).

3. PPMS : Plan Particulier de Mise en Sûreté

- Appuyer sur le bouton pour donner l'alerte

S'échapper ou s'enfermer :

La décision appartient à chaque adulte en fonction de la connaissance qu'il a de la situation.

S'échapper

Conditions : Être certain que vous avez identifié la localisation exacte du danger / être certain de pouvoir s'échapper sans risque avec les enfants. Définir l'itinéraire et la sortie à emprunter.

Dans tout les cas :

- Rester calme
- Prendre la sortie la moins exposée et la plus proche
- Utiliser un itinéraire connu
- Demander le silence absolu

S'enfermer

Situation 1 : Les enfants sont dans des lieux où le confinement est possible = salle d'activité, toilettes, gymnase

- Rester dans ces lieux
- Verrouiller et barricader les accès.

Situation 2 : les élèves sont dans des lieux qui ne permettent pas le confinement ou les enfants sont à l'extérieur

- Quitter ces lieux
- Rejoindre les locaux pré-identifiés les plus sûrs. Rejoindre un lieu sécurisé.

Dans tous les cas :

- S'enfermer et se barricader au moyen du mobilier identifié auparavant.
- Allumer son portable et mettre sur silencieux.
- éteindre les lumières et fermer les fenêtres et les rideaux.
- S'éloigner des murs, portes et fenêtres.
- S'allonger au sol derrière/ sous plusieurs obstacles solides.
- Faire respecter le silence absolu
- Rester proche des personnes manifestant un stress et les rassurer.
- Attendre l'intervention des forces de l'ordre.
- Fin de l'alerte par message téléphonique.

4. Les sorties

La Fiche de sortie et Référentiel

Avant chaque sortie, une fiche de sortie sera remplie, indiquant précisément l'effectif du groupe, le nom des animateurs, le nom des enfants, le lieu exact de la sortie ainsi que les heures de départ et de retour. Les animateurs devront également penser à emporter une trousse de secours par groupe (qui lui appartiendra). Toujours l'avoir sur soi, à chaque moment de la sortie. Un document référentiel où se trouve toutes les fiches sanitaires et information médicale des enfants. Il est obligatoire et indispensable pour la transmission aux pompiers si accident ainsi que les PAI et trousse PAI.

Trousse de secours

La trousse de secours doit être propre et opérationnelle. Elle doit contenir :

- Plusieurs paires de gants
- Plusieurs flacons d'eau oxygénée et de sérum physiologique
- Des compresses
- Des pansements
- Des bandes élastiques
- Du sparadrap
- Une pince à épiler
- Une paire de ciseaux propres
- Une feuille de soins et son stylo
- La liste des numéros d'urgences et des membres de l'équipe.
- Un thermomètre frontal

Une trousse de secours doit être emportée pour toutes les sorties. Elle contient le nécessaire pour soigner une petite blessure. Tous les soins, même minimes, sont à inscrire dans le cahier d'infirmerie situé au bureau ou sur le petit calepin présent dans les trousses de secours. En cas d'incident grave, il faut prévenir les pompiers et le responsable de l'accueil.

Il sera essentiel de penser à prendre les trousses de secours des enfants qui possèdent un Protocole d'Accueil Individualisé. Dans chaque trousse se trouvera une copie du PAI de l'enfant. Tous les soins à apporter à l'enfant sont énumérés sur ce document.

Après une sortie, si des soins ont été apportés à un enfant, ces derniers doivent être retranscrits dans le cahier d'infirmerie se situant dans le bureau. Les trousses de secours seront vérifiées et complétées, après chaque sortie, s'il vient à manquer du matériel.

Mis à part les pompiers ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision en ce qui concerne la santé de l'enfant.

5. Les déplacements

-Déplacement à pieds

- **Les obligations (article R412-36 et R412-42 du code de la route)**

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche. Hormis les files indiennes qui se déplacent sur la gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, les déplacements en convoi se tiennent sur la droite de la chaussée ; dans ce cas, ils ne doivent pas comporter d'éléments de colonne supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres.

- **Les recommandations**

Dans chaque groupe : un animateur en tête et un autre en fin.

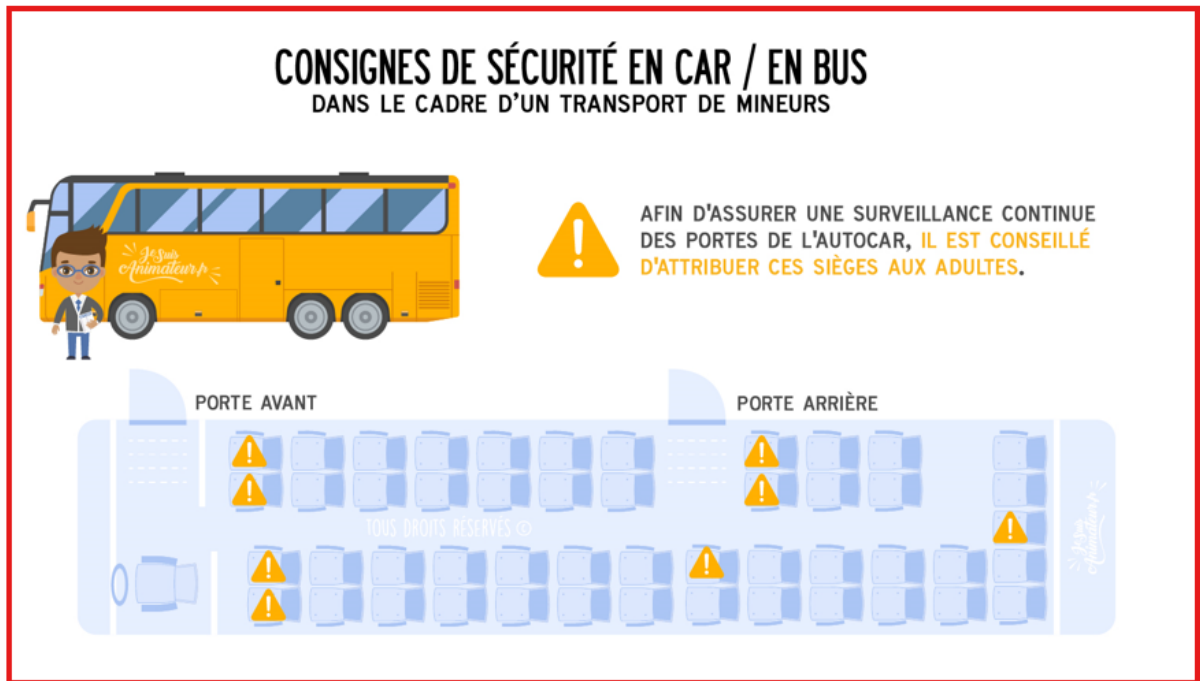
Avant chaque traversée de route, 2 animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprennent leur place qu'après la traversée de tout le groupe.

Porter, autant que possible, des vêtements de couleur visible.

Maintenir une surveillance constante.

Sensibiliser les enfants aux dangers de la route.

-Déplacement en bus



Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant la conformité de son véhicule ainsi que le code de la route.

Les enfants sont placés par les animateurs en respectant les endroits peu recommandés, ils n'oublieront pas de veiller à ce que tous les enfants soient bien assis avec la ceinture de sécurité. Le directeur de l'accueil de loisirs désignera un responsable du convoi auprès duquel il sera communiqué les consignes et recommandations avant le départ.

- En bateau

Le responsable du groupe doit s'assurer que le bateau possède un certificat de sécurité ou un permis de transporter des passagers en cours de validité avec indication du nombre de voyageurs autorisés.

VII / DOCUMENTS UTILES

Disponible sur WWW.CAISSE-DES-ECOLES-DE-LA-SEYNE-SUR-MER

- Projet éducatifs de la Caisses des écoles
- Règlement intérieur de la Caisses des écoles
- Plannings ACM
- Menus
- Journée famille
- Infos séjours

Disponible et consultable sur l'accueil de loisirs

- Projet pédagogique
- Projet d'animation
- Évaluations
- PPMS attentat intrusion
- Plan d'école et d'évacuation
- Plannings
- Horaires d'accueil
- Menus